Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900660-20251218-2025121819-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 DECEMBRE 2025 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 18.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN Gilberte LE NAOUR	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Audrey LE MOINE Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Gildas CORNEC Cindy BACCON Maxime SIMON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR	René ROCUET Gabrielle COSQUERIC Jérôme GOURMELEN Céline SIMONOU André GUILLOU
Absents excusés						
			Christine JAN (procuration à Bruno MERRIEN) Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN Mona CASELLINO (procuration à David DEL NERO)	
Nombre de conseillers présents			**31**	**Nombre de conseillers votants**		**35**

APPROBATION DU PCAET DU PAYS FOUESNANTAIS

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un plan à la fois stratégique et opérationnel, qui porte à l'échelle locale une stratégie de lutte et d'adaptation face au changement climatique. Le projet de PCAET du Pays Fouesnantais a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 28 février 2023.

Comme le prévoit la législation, le projet de PCAET et son évaluation environnementale ont été soumis aux avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du Préfet de Région, du Président de Région :

- le Préfet de la Région Bretagne a formulé un avis en date du 28 avril 2023 ;
- l'Autorité Environnementale de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 1er mars 2023. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler ;
- en l'absence de retour du Président du Conseil Régional de Bretagne, son avis est réputé favorable.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900660-20251218-2025121819-DE

Un mémoire en réponse a été rédigé afin de présenter les modifications apportées au projet. Ces dernières ont notamment concerné la consolidation du diagnostic, l'alignement réglementaire avec les nouvelles dispositions législatives et la précision du programme d'actions et de ses moyens.

Le PCAET a ensuite été soumis à la consultation du public pendant 30 jours consécutifs du 27 octobre au 25 novembre 2025, par voie électronique et par la mise à disposition d'un exemplaire « papier » à l'Hôtel Communautaire et dans chaque mairie. Aucune observation n'a été enregistrée.

Vu :

- le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 222-26 et R. 229-51 à R. 229-56,
- l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, soumettant le PCAET à une Évaluation Environnementale Stratégique (EES),
- la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2021, engageant l'élaboration du PCAET,
- la délibération n° 02 du 28 février 2023 qui a procédé à l'arrêt du projet de PCAET ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ d'approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Fouesnantais, tel que modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, et annexé à la présente délibération ;

➔ d'adopter l'ensemble des pièces constitutives du PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'actions, évaluation environnementale, résumé non technique, mémoire en réponse, bilan de la concertation du public) ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment à assurer la mise à disposition du PCAET sur la plateforme de l'ADEME (Territoires Climat) et sur le site internet de la CCPF.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercoat CS 21046 - 29170 FOUESNANT

Président